



Les Futurités Cheval Québec désignent des compétitions réservées à des jeunes chevaux qui ont pour but d'encourager l'élevage de qualité au Québec

Admissibilité aux épreuves

Les propriétaires et chevaux suivants sont admissibles aux épreuves Futurités Cheval Québec :

Le propriétaire

- Est membre en règle de Cheval Québec
- Est détenteur d'une licence sportive de Canada Équestre
- Est un résident du Québec
- Se conforme aux exigences et aux règlements de la compétition hôte

Le cheval

- Est enregistré dans un registre de race (le certificat d'enregistrement est obligatoire) et le certificat d'enregistrement doit avoir été transmis à Cheval Québec
- Est un cheval de propriété québécoise
- Possède une fiche d'identification de chevaux valide de Canada Équestre
- A l'âge requis selon les épreuves où il est inscrit
- Est conforme aux exigences et aux règlements de la compétition hôte

Afin de faciliter la vérification des inscriptions et la préparation des concours, il est obligatoire de transmettre, au plus tard à la date limite indiquée, la biographie du cheval (pour fins d'annonce pendant l'événement), ainsi que les documents requis pour l'admissibilité aux bourses : preuve d'enregistrement (faisant également foi de l'âge du cheval) et preuve de propriété québécoise. Même en cas d'incertitude quant à la participation, les documents doivent être envoyés à temps pour permettre au personnel de Cheval Québec de procéder aux vérifications. Si le certificat d'enregistrement du cheval n'est pas disponible au moment de l'inscription, vous devez fournir une preuve que la démarche a été entamée. Le versement de la bourse sera toutefois retenu jusqu'à la réception du certificat d'enregistrement officiel provenant du registre de race.

Dates limites : chasse – 20 août, saut d'obstacles – 21 août.

Futurités de saut d'obstacles

Épreuve de conformation Modèle & Allures 3 ans 960 Modèle & Allures 4 ans 961 Bourse : 975\$ (par catégorie d'âge) 250\$ / 200\$ / 175\$ / 150\$ / 100\$ / 100\$	Chaque groupe d'âge aura sa propre épreuve. Les chevaux seront jugés sur la conformation, le mouvement, la précision, l'élasticité et l'équilibre des allures, la condition physique et l'impression générale. 50% conformation - 50% mouvement Équipement autorisé Les chevaux doivent être présentés avec un mors de filet. Les guêtres et les bandages ne sont pas autorisés. Déroulement de l'épreuve Les chevaux tenus en main entreront dans le manège. Le maître de piste demandera au manieur de marcher le cheval jusqu'au centre du manège, de s'arrêter et de demeurer en position. Suivant les ordres du juge, le maître de piste indiquera alors au manieur de marcher le cheval en ligne droite en s'éloignant du juge, de faire demi-tour et de revenir en ligne droite. Le maître de piste demandera ensuite au manieur de faire trotter le cheval à droite (dans le sens des aiguilles d'une montre). Le manieur devra se tenir vers l'extérieur de la piste. Le maître de piste dirigera ensuite le manieur et le cheval vers une zone d'attente située derrière un obstacle ou une barrière pendant que les chevaux suivants sont jugés. Une fois que tous les chevaux ont été présentés, le maître de piste rappelle tous les manieurs et les chevaux dans la zone de jugement et les aligne l'un derrière l'autre dans un ordre spécifique.
Épreuve au plat Épreuve au plat 3 ans 962 Bourse : 975\$ 250\$ / 200\$ / 175\$ / 150\$ / 100\$ / 100\$	Équipement autorisé Les chevaux doivent être présentés avec un mors de filet. Les guêtres et les bandages ne sont pas autorisés. Déroulement de l'épreuve L'épreuve est réservée aux chevaux âgés de trois ans. Les chevaux sont jugés sur leur qualité, leur substance, leur condition physique. Les chevaux entrent sur la piste au pas et sont présentés dans le sens des aiguilles d'une montre à la discrétion du juge. Ils doivent exécuter le pas, le trot et le petit galop dans les deux directions. 40% conformation - 60% performance
Épreuve à l'obstacle (4 ans) Performance à l'obstacle 963 Hauteur maximale : 0.90M Bourse : 975\$ 250\$ / 200\$ / 175\$ / 150\$ / 100\$ / 100\$	Équipement autorisé Les chevaux doivent être présentés avec un mors de filet. Seules les guêtres décrites au paragraphe 257.2.4 des règlements de saut d'obstacles de la FEI sont autorisées. Déroulement de l'épreuve L'épreuve est ouverte aux chevaux de 4 ans. Les chevaux sont jugés sur leur technique de saut, leur équilibre, leurs aptitudes sportives, leur talent au saut d'obstacles. Le juge, dans son évaluation, doit tenir compte avant tout des prédispositions du cheval et peut ignorer les erreurs redevables à son manque d'expérience qui ne réduisent en rien son potentiel. Les fautes converties en points comptent pour 50 % de la note (performance) et le style pour 50 %.
Parcours • Le dessin du parcours est simple et ne comporte pas de combinaisons • Le temps alloué est calculé à une vitesse de 300 mètres par minute. • Table A, aucun barrage.	Calcul des points • Les fautes sont converties en points pour la section performance. • Obstacle renversé ou premier refus : Cinq points sont déduits de la note de prestation. • Dépassement de temps : 1 D.T. = un point déduit de la note de prestation



Futurités de chasse

Épreuve de conformation		Chaque groupe d'âge aura sa propre épreuve. Les chevaux seront jugés par catégorie d'âge sur leur conformation, leurs mouvements, la précision, l'élasticité et l'équilibre des allures, la condition physique et l'impression générale.
Modèle & Allures 3 ans	990	50% conformation - 50% mouvement
Modèle & Allures 4 ans	992	
Modèle & Allures 5 ans	995	
		Équipement autorisé Les chevaux doivent être présentés avec un mors de filet. Les guêtres et les bandages ne sont pas autorisés.
		Déroulement de l'épreuve Les chevaux tenus en main entreront dans le manège dans le sens des aiguilles d'une montre. Le maître de piste demandera aux manieurs de s'aligner les uns derrière les autres dans un ordre aléatoire. Le juge évaluera individuellement la conformation de chaque cheval. Le maître de piste demandera ensuite à chaque manieur individuellement de trotter le cheval le long de la clôture pour que le juge puisse évaluer le mouvement. Le manieur devra se trouver se tenir sur le côté extérieur. Le juge donnera au maître de piste une liste de huit (8) numéro à aligner les uns derrière les autres dans un ordre spécifique. Les autres participants seront invités à quitter le manège.
Épreuve au plat		Les chevaux sont jugés sur leur qualité, leur substance, leur condition physique.
Épreuve au plat 3 ans	991	Équipement autorisé Les chevaux doivent être présentés avec un mors de filet. Les guêtres et les bandages ne sont pas autorisés.
Épreuve au plat 4 ans	993	
Épreuve au plat 5 ans	996	
		Déroulement de l'épreuve Les chevaux entrent sur la piste au pas et sont présentés dans le sens des aiguilles d'une montre à la discrétion du juge. Ils doivent exécuter le pas, le trot et le petit galop dans les deux directions. 40% conformation - 60% performance
Épreuve à l'obstacle (4 / 5 ans)		Une épreuve est offerte aux chevaux de 4 et 5 ans. Les chevaux seront jugés par catégorie d'âge sur leur technique de saut, leur équilibre et leur aptitude sportive. Le juge, dans son évaluation, doit tenir compte avant tout des prédispositions du cheval et peut ignorer les erreurs redevables à son manque d'expérience qui ne réduisent en rien son potentiel. Les fautes converties en points comptent pour 50 % de la note et le style pour 50 %
Épreuve à l'obstacle 4 ans	994	Équipement autorisé Les chevaux doivent être présentés avec un mors de filet.
Épreuve à l'obstacle 5 ans	997	
Hauteur maximale: 2'3"		
Bourse - Futurités de chasse 3 ans : 1950\$		Bourse - Futurités de chasse 4 & 5 ans : 1995\$ (par catégorie d'âge)
975\$ (par épreuve) : 250\$ / 200\$ / 175\$ / 150\$ / 100\$ / 100\$		625\$ (conformation) : 200\$ / 125\$ / 100\$ / 80\$ / 60\$ / 60\$
		685\$ (plat et obstacle) : 200\$ / 1500\$ / 120\$ / 75\$ / 70\$ / 70\$